



Licenciement pour faute simple

Par **stephanie972**, le **23/07/2014** à **18:04**

Bonjour. Je suis en cdi depuis 2ans et 9 mois. Mon patron est d'accord pour un licenciement car plus possible de travailler pour lui;incompatibilités entre nous deux et je n'arrive jamais à me objectifs. A savoir je suis dans la vente payée à la comm. Donc je souhaiterai lui proposer u licenciement pour faute simple. Ce que je voidrais savoir c'est si il est ok pour ne pas que je fasse mon préavis;est ce quil doit me payer ce preavis si on est tt les deux d'accord pour ne pas faire ce préavis? Est ce que les indemnités de licenciement se calcule comme pour une rupture conventionnelle? Merçi beaucoup de me renseigner.

Par **P.M.**, le **23/07/2014** à **19:42**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)